

Empoisonnement des sites départementaux et développement du loisir pêche

1 DOCUMENT - Publié le 14 novembre 2020

Développer le tourisme et le loisir pêche est l'un des objectifs poursuivis par le Département de la Dordogne. Pour ce faire, il s'appuie sur un Schéma départemental du développement du loisir pêche, sur des opérations d'empoisonnements et une réglementation adaptée sur les sites départementaux.



20201112_CP_Empoisonnement_Rouffiac_V2.pdf
(.pdf, 576,2 Ko)



TÉLÉCHARGER

Développement du loisir pêche : une ambition départementale

La collectivité s'est également engagée dans un partenariat avec la Fédération départementale de pêche à travers lequel ont été labellisés des sites et hébergements départementaux, des portions de cours d'eau et rivières, ou encore qui appuie l'accompagnement du Département dans tous les projets de développement du tourisme et du loisir pêche, portés sur le territoire.

Le Schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDLDP)

L'un des outils sur lequel s'appuie le Conseil départemental pour développer le tourisme et le loisir pêche est le Schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDLDP), voté le 2 octobre dernier.

Ce schéma a pour objectif de définir des axes qui favoriseront le développement de cette activité : qualification d'hébergements (chambres d'hôtes, locations saisonnières, hôtels, résidences de tourisme, campings, ...), parcours pêche avec différents labels (découverte, famille, passion), évènements, communication, aménagements structurants (cales à bateau, pontons de pêche, ...).

Il doit permettre de répondre à une demande de loisirs tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces.

Faire de la Dordogne une destination pêche

<https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/empoisonnement-des-sites-departementaux-et-developpement-du-loisirs-peche-22330509?>

L'activité pêche apporte une plus-value significative à l'attractivité touristique du territoire, avec des potentialités de croissance importantes :

- › un réseau hydrographique dense et varié avec 4.000 km de cours d'eau et de grands plans d'eau, allant de 20 à 100 ha et pour la plupart départementaux,
- › un « réservoir de pêche à la mouche des salmonidés » départemental sur Saint-Estèphe qui connaît une fréquentation importante depuis son ouverture,
- › une diversité des milieux qui reflète la variété des techniques de pêche pratiquées : pêche de la truite, pêche des carnassiers, de la carpe et des poissons blancs

Une étude réalisée par l'Association régionale des Fédérations de pêche de Nouvelle-Aquitaine fait apparaître que le pic de fréquentation des nuitées liées à la pêche est enregistré en mai, avec un plébiscite pour la rivière Dordogne (ainsi que pour la Vézère, l'Isle et la Dronne), destination la plus demandée avec le littoral landais au niveau de la Nouvelle-Aquitaine.

Le développement touristique des plans d'eau départementaux

Les plans d'eau départementaux ont vocation à devenir les vecteurs d'une offre majeure de loisir et de tourisme pêche.

Le plan d'eau de Saint-Estèphe, par exemple, bénéficie d'un succès exceptionnel : premier réservoir mouche départemental, il est le seul de cette superficie en Nouvelle-Aquitaine à être gratuit et à offrir cette qualité de pêche en embarcation.

Une démarche est engagée, notamment avec la SEMITOUR, pour travailler à la qualification des hébergements pêche sur les sites, voire pour les équiper de matériels, afin de proposer des « produits pêche » très fortement demandés notamment hors saison. Les hébergements sur Rouffiac sont déjà qualifiés, Saint-Estèphe est en cours. Cette qualification permet d'avoir une visibilité nationale au niveau du tourisme pêche via la Fédération nationale de la pêche en France.

Sur les étangs départementaux, bien répartis sur l'ensemble du territoire, une prolongation de la pêche des carnassiers jusqu'à l'ouverture de la pêche à la truite (à la mi-mars) a été mise en place, de sorte à offrir, aux locaux comme aux touristes, la possibilité de pratiquer la pêche sans risque sur les espèces, sur une période plus longue et particulièrement attractive.

Les opérations d'empoissonnement

L'autre levier sur lequel s'appuie le Département pour développer le loisir pêche réside dans les opérations d'empoissonnement des sites départementaux. Cette année, ce sont ainsi près de 12,5 tonnes de poissons qui vont être relâchés sur cinq sites : le Grand Etang de Saint-Estèphe, l'étang <https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/empoissonnement-des-sites-departementaux-et-developpement-du-loisirs-peche-22330509?>

de Rouffiac, le lac de Gurson, l'étang de La Jemaye et le plan d'eau de Saint-Estèphe.

Une communication spécifique

Pour que le Département devienne une véritable « destination pêche », une communication spécifique a été mise en place. A cet effet, un guide touristique consacré à la pêche et aux activités de pleine nature est en cours de réalisation, en partenariat avec la Fédération de pêche.

Ce guide va être un supplément de la revue « La Pêche et les poissons », première revue nationale faisant référence dans son domaine, distribuée à 35.000 exemplaires mensuellement, sans compter les pays francophones, soit environ 70.000 exemplaires.

En parallèle est sorti, à la fin du printemps, un topoguide intitulé « Chemins de pêcheurs en Périgord » qui recense une petite vingtaine de parcours mettant en avant la pêche en étang, la pêche en eaux vives et dans les rivières de plaines. Les espèces y sont présentées, ainsi que les différentes techniques.